



# Grain de Sable et Pomme de Pin

Association locale de protection de l'environnement

Membre de Sarthe Nature Environnement

## Lettre d'information n°2

Grain de Sable et Pomme de Pin est plus que jamais là pour vous informer sur votre environnement proche, et en particulier sur les projets inquiétants qui se dessinent à proximité: déviation et sablière.

Pour se faire entendre, Grain de Sable et Pomme de Pin a besoin de nombreux adhérents. **Venez nous rejoindre ! C'est urgent !**



## Edito

Pourquoi faut-il préserver l'environnement ?

Depuis longtemps déjà les chercheurs, savants, spécialistes en la matière (Hubert Reeves, Albert Jacquart, Nicolas Hulot, et bien d'autres ) ont tiré la sonnette d'alarme sur la pollution et ses conséquences sur la santé, les gaz à effet de serre et leur incidence sur le réchauffement climatique...

Le discours ambiant en tient compte.

Les médias sensibilisent la population (émissions de radio, de télé, presse, livres...).

Les politiques légifèrent.

De plus en plus de gens ont pris conscience et font des efforts dans leur vie quotidienne.

Mais nous oublions une chose, c'est que l'environnement ne nous appartient pas. L'espèce humaine, comme les autres espèces animales et végétales, fait partie de l'environnement.

Si nous continuons à polluer tout ce dont nous tirons notre subsistance, nous serons à terme, la première espèce à la surface du globe responsable de sa propre disparition (et ça peut aller très vite).

Chaque citoyen, chaque collectivité, à son niveau est responsable.

Réagissons.

En 50 ans nous avons dégradé la planète autant que pendant la durée de l'humanité.

En 30 ans nous avons utilisé 30% des ressources de la planète.

En 2 siècles la population d'humains a été multipliée par 10.

Au XVIIIème siècle Buffon écrivait : « les humains dilapident et souillent la nature, mais dans sa générosité, elle est capable de le supporter ».

Aujourd'hui, ce n'est plus vrai.

## Contacts :

Présidente :

Chantal Blossier,

tél. 02 43 42 55 37

Vice président

Philippe Violante

tél. 06 66 26 57 32

Secrétaire

Marianne Peyrat

tél. 02 43 42 29 06

site internet

<http://gspp.asso.st>

adresse e-mail

[contact@gspp.asso.st](mailto:contact@gspp.asso.st)

# Que faire pour éviter cela ?

## A l'échelon individuel

Toutes nos actions ont un impact positif ou négatif sur l'environnement et à ce titre, chaque citoyen est responsable de ses actes. Il nous incombe de prendre les bonnes décisions, d'avoir les bons réflexes. Nous pouvons :

Trier, recycler, utiliser l'eau avec parcimonie, éteindre la lumière en sortant d'une pièce, débrancher les appareils électriques quand nous ne les utilisons pas, choisir des appareils économes en énergie, Privilégier ce qui est réutilisable au jetable (pas de sacs plastiques ou de lingettes...),

Choisir des voitures économes en carburant et à chaque fois que cela est possible leur préférer les transports en commun, le vélo ou la marche à pieds.

Manger moins de viande et consommer des produits de saison et de proximité, ne pas gaspiller la nourriture...

Utiliser des engrais naturels, bannir herbicides et pesticides, privilégier des espèces végétales peu gourmandes en eau, adaptées à nos régions, dans nos jardins...

Isoler nos habitations quand elles sont déjà existantes et pour les constructions à venir privilégier les nouvelles technologies (solaire, énergie positive, géothermie...)

Nous sommes de plus en plus nombreux à faire des efforts dans ce sens.

## - A l'échelon des collectivités locales

Chaque commune doit :

Adapter à sa situation géographique, rurale ou urbaine, les mesures destinées à protéger l'environnement et promouvoir le développement durable notamment en matière d'urbanisation.

Respecter les milieux naturels et les protections en vigueur (bois classés, ZNIEFF, zones humides...)

Encourager le développement des énergies renouvelables.

Économiser l'énergie: éclairage public, isolation des bâtiments publics,

Développer les transports en commun (vélib, covoiturage, ferroviaire),

Créer des espaces verts avec des espèces peu gourmandes en eau et utiliser des produits phytosanitaires non toxiques.

Encourager le tri sélectif

Promouvoir l'agriculture biologique, développer les marchés de produits frais, encourager les Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

Encourager la plantation de haies bocagères (pour retenir les inondations, protéger du vent, retenir les terres, recréer des écosystèmes...).

Dans la conjoncture actuelle cela pourrait être source d'activités locales (artisanat).

## A l'échelon du pays

Des décisions ont été prises (Charte de l'environnement, Grenelle de l'environnement) et de nombreuses protections, classements ont été mis en place (parcs nationaux, Natura 2000, Zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique...)

Encore faut-il que tout cela ne reste pas de l'ordre du discours et soit appliqué.

Il reste beaucoup à faire.

Un seul exemple : plus de transports en fret ferroviaire et fluvial, c'est :

- moins de camions sur les routes
- moins d'émissions de CO2
- moins d'accidents sur les routes

## A l'échelon mondial

A l'instar de l'organisation mondiale de la santé, instituer l'Organisation Mondiale de l'Environnement.

Intégrer la dimension recyclage à la conception de tous les nouveaux produits.

## Un exemple de contradiction à l'échelon local

Envisager un arrêt de train à Moncé: une bonne chose pour la diminution du trafic routier.

Soutenir ce projet de déviation routière qui incitera d'autant plus à l'utilisation des véhicules particuliers.

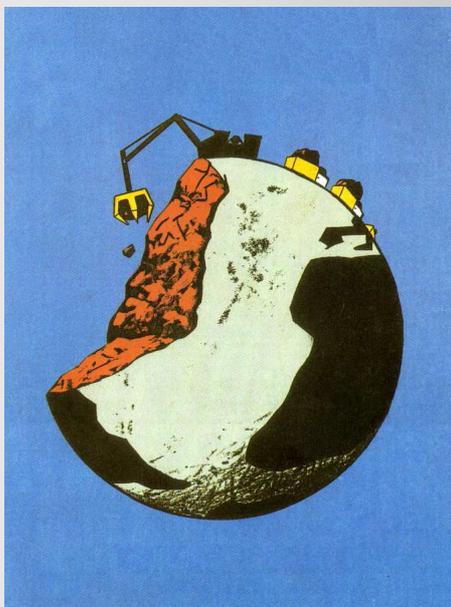
## Une initiative écolo et intéressante à Arnage... qui peut mieux faire !

**Nous souhaitons tout particulièrement féliciter le Conseil Municipal d'Arnage qui vient d'adopter une « charte locale de l'environnement ». Bravo, mille fois bravo.**

**Malgré cela, nous ne comprenons pas pourquoi ces mêmes élus soutiennent par ailleurs un projet de déviation destructeur de milieux naturels (bois classés, ZNIEFF) avec des conséquences néfastes sur une zone humide. Où est l'erreur ?**

**La protection de l'environnement ne se limite pas au territoire communal, elle doit aussi prendre en compte ce qui pourrait avoir des conséquences au delà. Dans ce domaine il faut voir large et loin.**

Source : Ouest France, vendredi 24 avril 2009.





Route du Plessis

### Pourquoi dérangeons-nous ?

- Nous démontrons que le projet de déviation est une aberration aussi bien du point de vue de son utilité que de celui de la préservation de l'environnement naturel, et qu'il n'est au bout du compte qu'un gaspillage manifeste de l'argent du contribuable
- Par notre démarche nous entravons les intérêts privés dictés par la loi de l'argent d'une société (GSM) qui veut implanter une sablière au mépris de l'environnement et de la qualité de vie des habitants.
- Nous disons tout haut ce que les élus et les décideurs ne veulent pas vous dire : le lien évident entre le projet de déviation et celui de sablière
- Nous avons affirmé notre opposition à la Déclaration d'Utilité Publique de la déviation Arnage-Ponthibault **en déposant un recours au Tribunal Administratif de Nantes** en compagnie de 10 autres requérants (1 association, 2 sociétés et 7 particuliers). De nouveaux intervenants volontaires peuvent se rajouter. Contactez nous.

### Laigné en Belin – St Gervais en Belin

Deux villages où il fait encore bon vivre, mais jusqu'à quand ???? La future déviation réclamée à corps et à cris par M. le Maire de Moncé en Belin ne sera pas sans incidence pour ces deux villages . . . En effet, une fois cette déviation réalisée, quoi de plus simple pour rejoindre la route de Tours que de prendre la route du Plessis et de traverser St Gervais et Laigné ? Pas besoin de carte, ni de suivre les panneaux indicateurs, une fois au rond point de la route du Plessis, il suffit de suivre les indications du GPS pour que voitures et camions "tracent un tout droit". Après échange avec M. le Maire de St Gervais, il y aurait possibilité de mettre un sens interdit sur cette route pour bloquer la remontée vers St Gervais, mais là encore le GPS viendra en aide à nos chauffeurs pour qu'ils empruntent la route de Fromenteau. Et ne comptons pas sur les aménagements des deux bourgs pour intimider les poids lourds. La desserte des différents commerces est actuellement assurée par différents types de camions allant du 3,5 tonnes au 38 tonnes !!! Il n'est jamais trop tard pour faire savoir votre opposition à ce projet que certains élus locaux défendent . . . mais avec quel intérêt derrière ? ? ? en tous les cas pas celui des habitants de nos deux villages. Il existe d'autres solutions que d'imposer cette déviation à Moncé et de déplacer le problème sur ces deux communes. **Faites-vous entendre pour que vos représentants élus ne tombent pas dans le panneau tendu par certains de leurs confrères . . . rejoignez-nous !!!!**

### Une déviation qui a un coût écologique non négligeable

Dans sa phase de construction, ce projet mettra en œuvre toute une activité de génie civil très négative en terme de dégagement de CO2.

On retrouve ici l'impact carbone de:

- l'extraction des graves, des roches, des sables dans les carrières où ils sont prélevés
- la fabrication de l'enrobé
- le transport des matériaux ci-dessus jusqu'au chantier
- tous les travaux de terrassement
- la mise en place des matériaux: couches de forme, d'assise, de surface

C'est au bas mot 12 tonnes de matériaux par mètre linéaire de route qu'il faut extraire, transporter et installer, soit au total 45 000 tonnes. Pour la seule opération de transport, ceci nécessitera 2000 livraisons par camion... à quoi il faut ajouter l'utilisation des engins de terrassement et de goudronnage.

Au final, le bilan de notre « belle » déviation c'est:

- 6350 t de CO2 lié aux travaux de construction de l'infrastructure
- la libération de 5500 t de CO2 fixé jusque là dans les sols naturels
- la perte, par la suite, d'un potentiel de fixation naturelle du CO2 dans le sol de 65 t /an.

Source: ADEME, Bilan Carbone®



Route de Fromenteau

### Une sortie nature le 24 mai

En partenariat avec l'APHEB (Association pour la Protection de l'Habitat et de l'Environnement en Belinois), nous vous proposons une sortie de découverte du milieu naturel dans les bois de Moncé. Un spécialiste de la Ligue de Protection des Oiseaux nous accompagnera pour nous faire découvrir les richesses écologiques qui se trouvent là, à deux pas de chez nous.

**Rendez-vous le Dimanche 24 Mai à 9 heures à Château-Gaillard** (accès par la route Moncé – Guécélard)

Se munir de jumelles ou longue vue.

### Rencontre avec les élus locaux

A plusieurs reprises ces derniers temps, les membres du Conseil d'Administration de l'association ont rencontré les élus locaux. Les discussions ont été franches, animées, et nous avons insisté pour défendre les intérêts de notre environnement naturel. Si nous partageons certains points de vue, un dossier important nous oppose: celui de la déviation et ses tristes conséquences:

- Passage en zone naturelle protégée
- Augmentation des risques d'inondation
- Trop faible réduction du trafic
- Coût réel du projet non maîtrisé

Malgré ces arguments la municipalité continue de soutenir ce projet.

Nous ne nions pas les nuisances actuellement subies par les riverains mais d'autres solutions existent:

- Interdiction des poids lourds sur la route du Lude
- Amélioration des transports en communs
- Gratuité de l'autoroute dans la périphérie mancelle
- Ecotaxe sur les poids lourds qui n'empruntent pas l'autoroute
- ...

### Histoire .... drôle ???

Une planète saine rencontre une planète malade : « Qu'est-ce qui t'arrive ? - Ne m'en parle pas, j'ai attrapé l'humanité ! - Rassure-toi, j'ai eu cette infection, moi aussi. Figure-toi, ma chère, que cette maladie s'autodissout. Ca part tout seul ! »



### Route du Lude : une évolution de trafic en baisse

Les études montrent une baisse de trafic sur la route du Lude.

Par contre, le trafic à la sortie est d'Arnage est **plus élevé** et **en augmentation**. Ne faudrait-il pas s'en occuper ?

